
ISSN 0992-9924

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

®


Viticulture Bas-Vivarais

BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES

165, rue Garibaldi - Bâtiment B - B.P. 3202 - 69401 LYON Cédex 03 ☎ 78.63.25.65

Abonnement annuel : 160,00 Frs - Régisseur Recettes DRAF Rhône-Alpes

Bulletin n° 1 - 26 Février 1990

AVIS A NOS ABONNES

ABONNES INDIVIDUELS : pensez à vous réabonner en nous renvoyant, dès à présent la feuille ci-jointe dûment complétée avec votre paiement.
ABONNES PAR DES CAVES COOPERATIVES, OBSERVATEURS DU RESEAU VIGNE BAS-VIVARAIS : ceci ne vous concerne pas.

LE POINT SUR LES TRAITEMENTS D'HIVER
ESCA : **Arsénite de soude** - traitement urgent si le temps doux se poursuit.
COCHENILLES - ACARIOSE : **prévoyez votre lutte :**
- soit en prédébourrement
- soit au gonflement des bourgeons

LES TRAITEMENTS D'HIVER DE LA VIGNE

15 à 20 JOURS AU MOINS AVANT LE DEBOURREMENT

ARSENITE DE SOUDE - Traitement de base contre l'ESCA

L'Arsénite de soude s'utilise au moins 10 jours après la taille. Si le temps doux persiste, il faut l'appliquer sans tarder.

- les ennemis combattus :
. L'ESCA à la dose de 1250 g ma/hl
Ce traitement constitue la base de la lutte contre cette maladie, mais doit être absolument complété par les mesures prophylactiques détaillées dans le précédent Bulletin. Il concerne toutes les vignes atteintes et celles où la taille a nécessité de nombreuses grosses plaies.

. L'EXCORIOSE à la dose de 625 g ma/hl
La forte toxicité de l'Arsénite de soude et la possibilité d'autres types de lutte amènent à déconseiller une lutte spécifique contre cette maladie avec l'Arsénite de soude, sachant que la dose de 625 g ma/hl est insuffisante contre l'ESCA. Un tel traitement n'est justifié que dans les très rares parcelles envahies d'excoriose.

- Produits utilisables :
PYRALESCA RS, PYRAL REP FORT, PYRAL REP DOUBLE, PYRALUMNUM 2000.

Attention à la toxicité : suivez scrupuleusement les précautions d'emploi de ce poison très violent pour l'homme et le gibier.
Evitez toute dérive du produit. Nous insistons chaque année sur l'intérêt des panneaux récupérateurs qui permettent de récupérer jusqu'à 2/3 de la bouillie et une très bonne qualité de pulvérisation.

L'Arsénite de soude ne doit plus être utilisé dès qu'apparaissent les **tous premiers** signes de débourrement.

Imprimerie de la Région RHÔNE ALPES Directeur Gérant J.C. FAUDRIN Commission Paritaire de Presse N° 1656 AD

AVANT LE STADE "BOURGEON DANS LE COTON"

Huiles jaunes et colorants nitrés s'utilisent à la sortie de l'hiver. Pas de traitement systématique.

HUILES JAUNES : traitement de base contre les cochenilles
*** les ennemis combattus**
- **les Cochenilles** : les plus fréquentes sont les lécanines (petites coques marron 3 à 4 mm).
- **les phytoptes** sont de minuscules acariens invisibles à la loupe de poche. Sur vignes, 2 espèces différentes provoquent :
. l'**Acariose** : rabougrissement au printemps avec feuilles déformées et un peu crispées.
. l'**Erinose** : cloques bombées sur la face supérieure des feuilles, creuses et tapissées d'un feutrage blanc sur la face inférieure.
Situation Bas-Vivarais : rares infestations locale de l'un ou l'autre de ces 3 ravageurs.

*** Produits utilisables :**
DNOC + huile d'anthracène : VERALINE 3, ELGETIVER activé, traitement d'hiver UMUPRO.
DNOC + huile de pétrole : DYTROL 50, NITRO MOP, SOVION traitement d'hiver.
DNOC + huile d'anthracène + huile de pétrole : SEPPIC vigne

*** Remarques :**
L'huile d'anthracène a, en outre, une action décapante.
Respectez les indications et la dose données par le fabricant.
Contre les phytoptes, d'autres possibilités de traitement d'hiver existent.

COLORANTS NITRES : utilisation possible contre l'Excoriose
*** Les ennemis combattus** : l'**Excoriose**. Ne sont concernées que les parcelles, non traitées contre l'ESCA, où l'Excoriose pose très souvent des problèmes. Pour les autres vignes, la lutte de post-débourrement devrait suffir.

*** Les produits utilisables :**
DNOC sans huile : BONITROL crème ; TRIFINA ; SANDOLINE A FLUIDE ; NITRICIDE 50 ; TECHN'O COLOR ; TRIFOCIDE liquide.
Précautions et doses indiquées par le fabricant.

Huiles jaunes et colorants nitrés sont, par le DNOC, dangereux pour le gibier et la faune sauvage, ainsi que pour les vers de terre.
- évitez de polluer les bordures.
- évitez de traiter avant une pluie lessivante.
Ne pas appliquer de produit contenant DNOC au-delà du stade bourgeon dans le coton.

AU STADE "BOURGEON DANS LE COCON"

SOUFRE : efficace contre Acariose et Erinose.
Utilisez pour cet usage MICROTHIOL spécial à 2 kg/hl ou 2 l/hl.
Pas de mélange huile + soufre.

Remarque : l'Oléoparathion est utilisable jusqu'au stade pointe verte contre Cochenilles. Acariose et Cicadelle de la Flavescence Dorée. Nous en parlerons dans un prochain Bulletin.

Les Avertissements Agricoles

en région Rhône-Alpes

7 éditions

❑ Les Bulletins d'Avertissements Agricoles renseignent les agriculteurs, techniciens et amateurs sur les méthodes de protection des cultures, les dates des traitements conseillés et les produits phytosanitaires autorisés.

❑ Les abonnements sont souscrits pour une période de 1 an du 1er Janvier au 31 Décembre 1990.

❑ Voici les éditions et les cultures concernées :

➧ **4 éditions sur la région Rhône-Alpes** (Drôme-Ardèche-Rhône-Loire-Isère-Savoie-Hte-Savoie-Ain) :

- **Arboriculture Rhône-Alpes** : Arbres fruitiers de toute la région.
- **Viticulture Rhône-Alpes** : Vignobles de toute la région (sauf le Beaujolais et le Bas-Vivarais qui sont traités dans des éditions spéciales).
- **Grandes Cultures** : Céréales à paille, maïs, colza, soja, tournesol, pois sur toute la région.
- **Pépinières, Maraîchage, Jardins** : Cultures fruitières, ornementales et légumières pour des professionnels ou des amateurs.

➧ **2 éditions viticoles localisées :**

- **Viticulture Beaujolais.**
- **Viticulture Bas-Vivarais.**

➧ **1 édition spéciale pour les producteurs de noix :**

- **Spécial Noyer.**

Tarif des abonnements pour 1990

- Le tarif individuel pour les 6 premières éditions (Arboriculture ; Viticulture Rhône-Alpes ; Grandes Cultures ; Pépinières, Maraîchage, Jardins ; Beaujolais ; Bas-Vivarais) est de **160,00 Frs** par abonnement.

- Si vous vous abonnez à 2 éditions, le tarif est de **280,00 Frs.**

- Pour plus de 2 éditions, vous multipliez le nombre d'éditions par **140,00 Frs.**

- Pour les abonnements collectifs de plus de 10 abonnés, le tarif est de **140,00 Frs** par abonnement, vous devez envoyer 1 seul chèque et la liste des abonnés.

- Le tarif individuel de l'édition Spécial Noyer est de **85,00 Frs.**

Coupon d'abonnement au dos de cette feuille.

Abonnements - Réabonnements 1990

Remplissez le coupon d'abonnement ci-dessous, cochez les cases choisies.
Joignez un chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du :

REGISSEUR DES RECETTES D.R.A.F. Rhône-Alpes

et envoyez le tout au : **SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX**
B.P. 3202
69401 LYON Cédex 03

Le Service de la Protection des Végétaux est situé à la Cité Administrative de la Part-Dieu - 165, rue Garibaldi - Bâtiment B - dans le 3ème arrondissement de Lyon.
Tél. : 78.63.25.65.

- **Pour les réabonnements**, veuillez nous indiquer, si possible, le code figurant sur l'étiquette-adresse de votre enveloppe (en haut à gauche de cette étiquette). Vous pouvez aussi découper cette étiquette et la joindre à votre envoi. Ceci facilitera l'enregistrement de votre réabonnement. Nous vous en remercions.

- **Pour les listes collectives**, envoyez-nous la liste des adresses des abonnés et un seul chèque.

☐ NOUVEL ABONNEMENT ☐ REABONNEMENT Code étiquette : ____________

NOM : ____________ Prénom : ____________ Tél. : ____________

ADRESSE COMPLETE : ____________

____

Edition(s) choisie(s) :

☐	ARBORICULTURE Rhône-Alpes	160,00 Frs
☐	VITICULTURE Rhône-Alpes	160,00 Frs
☐	Viticulture BEAUJOLAIS	160,00 Frs
☐	VITICULTURE Bas-Vivarais	160,00 Frs
☐	GRANDES CULTURES	160,00 Frs
☐	PEPINIERES, MARAICHAGE, JARDINS	160,00 Frs
☐	SPECIAL NOYER	85,00 Frs

Règlement total ci-joint : ____________ Frs

Type d'activité : ☐ Agriculteur Culture dominante : ____________

☐ Technicien ☐ Amateur Autre activité : ____________